

UN COUP DE GRISOU dans une mine japonaise

Trente-quatre mineurs ont disparu et sept sont gravement blessés

On mande de Tokio à l'Agence Reuters : « Un coup de grisou s'est produit dans une mine de la région de Matsura de Sagami. Trente-quatre mineurs sont portés manquants. Sept ont été retirés de la mine gravement blessés. »

LE LIVRE D'HITLER NE SERA PAS PUBLIÉ EN FRANÇAIS

Le tribunal de commerce de Paris a rendu public, hier matin, son jugement dans l'affaire de la traduction française du livre de M. Hitler : « Mein Kampf » (Mon combat). Il donne gain de cause à l'éditeur allemand et interdit la mise en vente de la traduction française litigieuse.

EXIGEZ DE VOTRE GARAGISTE GAZOLINE SUPER-HUILE pour AUTOS

UN ALSACIEN ENLEVÉ PAR DES HITLÉRIENS EN TERRITOIRE FRANÇAIS

On est sans nouvelles du mulhousien nommé Desbains, qui deux fonctionnaires hitlériens ont arrêté sur le pont de Huningue.

On avait tout d'abord annoncé que l'arrestation de Desbains avait eu lieu sur le territoire allemand. Il n'en est rien. Desbains était resté sur le pont qui est entièrement propriété française.

Les camarades de Mulhouse de Desbains s'étaient entretenus pendant un certain temps avec les deux Allemands, quand l'un d'eux aperçut à cinq mètres du pont le poteau avec l'inscription : « Rue Adolph-Hitler ». Les mulhousiens ayant saisi, les Allemands se jetèrent sur Desbains au moment où il s'apprêtait à s'en aller. Desbains fut frappé à coups de matraque et enfermé dans une baraque où les Allemands continuèrent à le maltraiter. Après coup, on le transporta en automobile à la prison de Lorrach. Le bruit court qu'il se trouverait actuellement emprisonné à Fribourg-en-Brisgau, où il comparaitrait prochainement devant les tribunaux.

Les Allemands accusent Desbains d'avoir dit qu'il faudrait pendre Hitler, mais les témoins de l'incident s'élevèrent nettement contre cette accusation. D'après leurs dires, Desbains n'a pas prononcé une seule parole.

UNE PLANTE MERVEILLEUSE LAVO-REIN A LA PYROLA

Cystite, Rhumatismes, Faiblesse et Mictions fréquentes, Difficulté d'uriner, Arthritisme, Goutte, Obésité et Diabète.

La boîte 8.50 - Poste 6 fr. Les 4 boîtes 30 fr. franco.

TROIS CONDAMNATIONS A MORT, A BERLIN

Trois condamnations à mort ont été prononcées par le tribunal de Berlin contre trois communistes accusés du meurtre de deux agents de police, tués sur la « Bulow Platz », le 9 août 1931.

UN BÉBÉ « RESSUSCITÉ »

Au cours d'un accouchement, un bébé a été étranglé et est venu au monde présentant tous les symptômes de la mort. Un médecin parvint, après deux heures d'efforts de respiration artificielle et par des injections d'adrénaline au cœur à ramener le nouveau né deux heures plus tard ; celui-ci était dans un état absolument normal.

Imitation = Deception

Faites attention aux faux JEL : ne vous exposez pas à manquer vos coiffures en employant une autre marque. Refusez toute imitation et exigez de votre fournisseur le véritable JEL, le seul qui vous permettra d'obtenir rapidement, économiquement, les coiffures savoureuses et parfumées que vous aimez !

EXIGEZ la marque

3 LETTRES ROUGES

LE CRIME DE BRIGHTON

On croit se trouver en présence du corps d'une Américaine disparue après son mariage avec un officier yougoslave

A la suite de la découverte à Brighton du tronc d'une femme dans une malle, la police anglaise avait ouvert une enquête qui n'a pas tardé à donner des résultats. La police a trouvé, lundi soir, à la consigne de la gare de King-Cross, une valise contenant deux jambes humaines.

On se demande, à Londres, s'il ne s'agit pas des restes de miss Agnes Tugerson, une Américaine disparue depuis plusieurs mois et qui avait épousé un capitaine de l'armée yougoslave, Ivan Foderjal.

La police des Etats-Unis, inquiète de la disparition de miss Tugerson, avait fait procéder, mercredi dernier, par les autorités de Vienne à l'arrestation de capitaine Foderjal. Celui-ci était bigame et vivait à Vienne avec une Française, Marguerite-Suzanne Ferrand, qu'il avait épousée en Angleterre.

Au cours d'une perquisition au domicile de Foderjal, les enquêteurs viennois ont découvert dans une malle des vêtements féminins que Marguerite Ferrand n'a pas reconnus pour être appartenant, mais qui ont appartenu à miss Tugerson. Elle a même déclaré qu'ils avaient été placés à son insu.

Marguerite Ferrand a été arrêtée.

L'enquête à Vienne

Pendant le nouvel interrogatoire auquel fut soumis Mme Foderjal-Ferrand, la police viennoise fut avisée par la police de Brighton de la découverte à la gare de cette ville, d'un grand coffre qui y avait été déposé par un certain Foderjal et qui contenait les débris en putréfaction d'un cadavre de femme, la tête et les bras manquants.

La police viennoise a immédiatement établi un rapprochement entre les noms de Foderjal et de Ferrand, et s'est mise en rapports par T. S. F. avec la police de Brighton.

Simultanément, des câblagrammes ont été envoyés en Amérique pour annoncer la découverte des bagages de Mme Tugerson au domicile viennois de M. et Mme Foderjal-Ferrand.

Les autorités américaines ont aussitôt répondu qu'il devait être facile de reconnaître si le cadavre mutilé découvert à Brighton était celui de Mme Tugerson, cette dernière ayant récemment subi une opération et portant une grosse cicatrice à l'abdomen.

UNE FILLE DE SALLE TUÉE PAR SON PATRON

Le nommé Louis Aupreyrou, âgé de 43 ans, débitant de vins, 1, rue Gambetta à Pantin, a tué de deux coups de revolver, au cours d'une discussion d'ordre intime, sa fille de salle, Georgette Costant, âgée de 23 ans, demeurant à Billancourt, 179, rue du Vieux-Port-de-Sèvres. L'auteur du meurtre a été arrêté.

UN MANŒUVRE NANCÉIEN TUÉ D'UN COUP DE COUTEAU PAR SA FEMME

L'autre nuit, rue Jeanmot, à Nancy, Albert Stuzemann, 43 ans, manœuvre, a été tué d'un coup de couteau par sa femme. Celle-ci prétend que son mari, rentré ivre, l'avait menacé d'un couteau, elle avait voulu le désarmer, le couteau s'était retourné dans la lutte et avait blessé mortellement Stuzemann, au côté droit.

Le meurtrière a été écrouée.

UN AMANT MEURTRIER ARRÊTÉ À PARIS

On a arrêté hier matin, en état de vagabondage, dans le quartier des Invalides, Louis Fournier, qui, dans la nuit de samedi à dimanche, à Ruell, assassina sa compagne, Mlle Anna Furreol, à coups de bouteille et de fer à repasser.

On sait que Louis Fournier, employé à la municipalité de Ruell, avait commis son crime en présence de sa petite fille âgée de cinq ans, qui fut recueillie par des voisins.

Conduit au commissariat de police des Invalides, après un bref interrogatoire d'identité, Louis Fournier a été gardé à la disposition du Parquet de Versailles.

AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES POLICES DE FRANCE ET COLONIES, A PARIS

Au cours du Congrès tenu à Paris, les délégués Lillusi ont présenté l'ordre du jour suivant qui fut adopté à l'unanimité :

« Les délégués de la Fédération des Polices de France, des Colonies et pays sous protectorat, réunis au congrès à Paris, maire du XV^e arrondissement, les 14, 15 et 16 juin 1934.

Après avoir entendu l'exposé du Bureau National sur la situation créée aux fonctionnaires et en particulier aux policiers d'Etat :

« Émettent une énergique protestation contre les décrets-lois et la réduction brutale et massive des traitements des fonctionnaires ainsi que contre les menaces d'extension aux employés et agents départementaux et communaux ;

« Manifestent leur mécontentement à l'égard des restrictions intervenues dans les régimes de retraite des fonctionnaires de la part du Gouvernement, une véritable spoliation ;

« Protestent contre l'interprétation donnée par le Conseil d'Etat à la Loi du 12 mars 1930 sur la stabilité de l'emploi ;

« Rappelent que, suivant l'exposé des motifs fait par le rapporteur du projet, il s'agit bien d'un statut municipal et non municipalité élu garanti par la loi ;

« S'élèvent contre le retard injustifié apporté par le Conseil d'Etat à l'élaboration du statut-type prévu par la loi du 12 mars 1930 ;

« Expriment leur profond mécontentement à l'égard du retard apporté par le Parlement à l'examen du projet de loi instituant une Caisse Nationale des Retraites intéressant plus particulièrement les policiers des petites communes ;

« Demandent enfin, avec le plus vif instantanément, que soient prises par le Gouvernement afin de faire appliquer dans toutes les communes le décret de coordination du 30 juin 1931 qui fixe les conditions dans lesquelles le personnel communal doit bénéficier des Assurances Sociales.

« Ils font confiance au groupe parlementaire de Défense des intérêts du personnel policier pour les aider à faire aboutir leurs légitimes revendications.

« Plus que jamais ils affirment leur profond attachement à la Fédération des Polices de France et des Colonies et chargent leur Bureau National de remettre le présent ordre du jour à M. le Ministre de l'Intérieur.

DES DÉCORATIONS A DES POLICIERS DU NORD, ET DE LILLE

Parmi les décorations qui furent décernées, citons les suivantes, attribuées à des policiers de notre région :

Écusson d'argent : Cengraut Louis, inspecteur de sûreté, Lille ; Duvivier Henri, secrétaire de police à la Sûreté, Lille.

Médaille d'argent : Bône Auguste, président de la Société Colombophile et des Indépendants du Mont-de-Terre ; Duquesnoy Louis, du Local Unique d'Arbouret.

Médaille de bronze de la Mutualité : Bénédictin, inspecteur de la Prévoyance Sociale ; Huvenne Maurice, inspecteur de la sûreté, à Roubaix.

LA CHAMBRE A VOTÉ DIVERS PROJETS DE LOI

Parmi ceux-ci figure l'ajournement de l'augmentation des loyers d'habitation

La séance est ouverte à 15 h. sous la présidence de M. Fernand BOULIBON. Le garde des Sceaux annonce la discussion immédiate du projet de loi, retour du Sénat, tendant à ajourner pendant une année l'augmentation de 15 % sur les loyers de la loi autorisée.

Le projet de loi tel qu'il revient du Sénat, c'est-à-dire avec une disposition permettant au propriétaire d'ajourner certains travaux de ravalement, est adopté à majorité après une intervention de M. JARDEL, en faveur des locataires chômeurs.

La chambre adopte, sans débat, les conclusions de la Commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre M. Falcoz, député de la Savoie, et tendant à accorder cette autorisation.

Le régime des bouilleurs de cru

L'ordre du jour appelle la discussion des propositions de loi de M. Cautru et Perreau-Pradier tendant à modifier le régime des bouilleurs de cru.

M. MENIER, rapporteur de la Commission, demande le vote de la question préalable parce que, selon lui, après l'adoption de telles mesures, la fraude ne sera pas évitée.

M. CAUTRU combat la question préalable. M. Germain MARTIN, ministre des Finances, laisse la chambre libre de son vote, mais il prévient M. Cautru que si la Chambre repousse la question préalable, le gouvernement opposera l'article 81 à l'adoption de son amendement en faveur du privilège des bouilleurs de cru.

M. Cautru combat la question préalable. M. Germain MARTIN, ministre des Finances, laisse la chambre libre de son vote, mais il prévient M. Cautru que si la Chambre repousse la question préalable, le gouvernement opposera l'article 81 à l'adoption de son amendement en faveur du privilège des bouilleurs de cru.

Le projet est adopté, après un vote de 215 voix contre 215.

On ajourne la discussion d'une proposition de loi de M. Maurice de la Motte, tendant à rétablir le privilège des bouilleurs de cru.

Le canton de Chantilly

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Jules UHRY, tendant à créer un nouveau canton, ayant pour chef-lieu Chantilly (Oise).

M. BARON, député de la Haute-Vienne, estime qu'il s'agit seulement de la part de M. Uhry, d'une manœuvre politique ; le pays attend, à l'heure actuelle, autre chose du Parlement.

M. Baron estime que les cantons qui sont dans un cas semblable et dont on ne s'occupe pas, cela amènerait le reste à la création de nouveaux fonctionnaires.

M. Uhry insiste sur le fait que la question de la répartition des cantons qui se pose, la Chambre a le droit de faire qu'il serve les intérêts électoraux de la région (Applaudissements).

Le projet est adopté, après un vote de 215 voix contre 215.

La séance est levée à 18 h. 35. Prochaine séance, jeudi, à 15 h. 30.

UN DÉPUTÉ VA ÊTRE ÉCROUÉ A LA PRISON DE LA SANTÉ

En fin de séance, le président de la Chambre a donné lecture à la chambre, d'une communication du garde des Sceaux faisant savoir que le procureur général, en exécution d'une ordonnance de prise de corps rendu par la Chambre des députés en accusation, a proposé de convoquer M. Lagrosillière, député de la Martinique, le 21 juin, jour de sa comparution, pour être écroué à la Santé.

Un bataillon de Punaises

ne réside pas à un simple badigeonnage au Rosol, qui ne tache ni ne détériore le linge ou la literie, 6 fr. 95 le flacon. T^h Pharmacies, Drogueries et Marchands de couleurs, etc. 9013

LES MUNICHIENS NE DANSEONT PAS LE JOUR ANNIVERSAIRE DU TRAITÉ DE PAIX

Il sera interdit, par ordre de la police de Munich, de danser le 28 juin, anniversaire de la signature du traité de Versailles.

Souples, légères, élégantes

CANEVAS BOUT GOLF
Toile blanche garniture et semelle caoutchouc, verni noir, talon épais.

Homme 10.75
Enfant 12.
Femme 15.
Fillette 13.50

CAOUTCHOUC

T.S.F.

RADIO P.T.T. NORD à LILLE (247 m. 3).

Mardi 30 juin, — 8 h. : Revue de la Presse. — 12 h. 30 : Relais de Paris P.T.T. — 14 h. : Cours, communications, informations. — 15 h. : Relais de Paris P.T.T. pour la diffusion du concert organisé par l'Œuvre de la Radio aux enfants. — 17 h. : Concert de musique de chambre organisé par l'Association de Radiophonie du Nord : Quatuor à cordes op. 125 n° 2 mi majeur (Franz Schubert) ; Concerto pour violoncelle (Haydn) ; Quatuor op. 87 mi bémol majeur (Weber). — 18 h. 15 : Radio Journal. 19 h. : Disques : La veuve joyeuse, Clair de lune sur l'Albatros ; Bonbons viennois. — 19 h. 15 : Cours, communications, informations, résultats des deux derniers tirages des primes. — 19 h. 30 : Causerie horticoles par M. Lenoir, professeur adjoint à la direction des services agricoles. — 19 h. 45 : Informations, disques : Caramba (Macedo) ; La Java en espéranto ; Flore Tyrolienne. — 20 h. : Indication de l'heure de la soirée de tirage des primes. — 20 h. 05 : Emission de disques demandés par les adhérents : La veuve joyeuse ; Rip ; Rose-Marie ; La fille du régiment ; Marche des cadets. — 20 h. 30 : Concert organisé par l'Association de Radiophonie du Nord, avec le concours de l'Orchestre de la Station de Lille. — 20 h. 45 : Concert. — 21 h. : Disques : La Valseuse fantôme (Wagner) ; Symphonie n° 2 en ré (Beethoven). — 21 h. 30 : Concert pour les victimes des Lambrechies ; Françoise de Rimini, livret de Jules Guillaume, musique de Paul Gilson. — 22 h. 40 : Orchestre.

BRUXELLES (668 m.).

19 h. 10 : Disques. — 17 h. : Orchestre. — 18 h. 15 : Concert : Trio (O. Saint-Saëns) ; Trio (Arensky). — 19 h. 15 : Favorite (Schubert) ; Dans les bois (A. Vignon) ; Rhapsodie hongroise (Liszt). — 19 h. 30 : Concert. — 19 h. 45 : Trompes de chasse. — 20 h. 15 : Fantaisie radiophonique. — 20 h. 30 : Valses viennoises. — 21 h. 15 : Orchestre tzigane. — 22 h. 30 : Orchestre argentin. — 23 h. : Disques. — 23 h. 15 : Danse. — 0 h. 5 : Fantaisie radiophonique. — 0 h. 15 : Orchestre.

LUXEMBOURG RADIO (1.304 m.).

7 h. 45 : Concert. — 8 h. : Vienne, tel. vieux rivés. — 12 h. : Concert Anacron (Cherubini) ; Le Postillon de Lonjumeau (Moussis) ; Ode à Terpsichore (De Taxis) ; Marche des petits perroquets (Liszt). — 13 h. 15 : Concert. — 13 h. 45 : Les cloches de Corneville. — 14 h. 45 : Les cloches de Corneville. — 15 h. 45 : Les cloches de Corneville. — 16 h. 45 : Les cloches de Corneville. — 17 h. 45 : Les cloches de Corneville. — 18 h. 45 : Les cloches de Corneville. — 19 h. 45 : Les cloches de Corneville. — 20 h. 45 : Les cloches de Corneville. — 21 h. 45 : Les cloches de Corneville. — 22 h. 45 : Les cloches de Corneville. — 23 h. 45 : Les cloches de Corneville. — 0 h. 45 : Les cloches de Corneville.

NATIONAL DAVENTRY (1.600 m.).

Londres et West (261 m. 4) ; Nord, 266 m. 2) ; Scottish, 285 m. 7). — 12 h. : Orgue. — 12 h. 15 : Concert. — 15 h. : Concert. — 16 h. 30 : Gramophone. — 18 h. 30 : Lieder de Schumann. — 20 h. : Concert. — 20 h. 15 : Concert. — 20 h. 30 : Concert. — 20 h. 45 : Concert. — 21 h. : Concert. — 21 h. 15 : Concert. — 21 h. 30 : Concert. — 21 h. 45 : Concert. — 22 h. : Concert. — 22 h. 15 : Concert. — 22 h. 30 : Concert. — 22 h. 45 : Concert. — 23 h. : Concert. — 23 h. 15 : Concert. — 23 h. 30 : Concert. — 23 h. 45 : Concert. — 0 h. : Concert.

STUTTGART (522 m.).

Konradin Kreuzer. — 17 h. 40 : Lieder. — 18 h. 35 : Danse. — 10 h. 10 : Francfort. — 23 h. : Munich. — 14 h. : Musique légère.

AUX INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS QUI EMPLOIENT DES ÉTRANGERS

On nous communique : « L'article 84 du livre II du Code du Travail interdit à toute personne d'employer un étranger non muni de la carte d'identité d'étranger, ou du récépissé en

tenant lieu, portant la mention « travailleur ». Chaque infraction à ces dispositions est passible d'une amende de 500 à 1.500 francs. Il est donc recommandé aux industriels, aux commerçants d'exiger de leurs ouvriers ou employés la production de la carte ou du récépissé en tenant lieu, portant la mention « travailleur industriel ».

L'HYGIÈNE DES « SANS CHAPEAUX »

Sacrifiant à la mode, beaucoup de jeunes gens sortent toujours nu-tête. C'est le cheveu à terre mieux, dissimulé par un chapeau pratique peut s'affirmer excellent, mais à condition d'être accompagnée d'une hygiène rigoureuse et presque quotidienne du cuir cheveu.

Répondant à la protection du chapeau, il convient d'opérer de fréquents massages du cuir cheveu à l'aide d'une préparation à la fois antiseptique, émulsive et tonique comme la lotion Kour. On ne utilisera ainsi qu'après avoir soigné le cuir cheveu de premier ordre. Il est recommandé d'éviter l'eau pour la coiffure du matin. L'emploi d'un bon fixatif liquide s'impose (essayer Brillo-Kour à base de ricine).

UNE CHINOISE A MIS AU MONDE HUIT JUMENTS

La femme d'un mécanicien de Kwong Yam-She vient de donner le jour à sept garçons et une fille. Tous les huit enfants se portent bien, de même que leur mère.



EXPOSITION COLONIALE PORTUGAISE, A PORTO JUIN A SEPTEMBRE 1934

FACILITES ACCORDEES AUX PROPRIETAIRES D'AUTOMOBILES, DE SIDECARS ET DE BICYCLETTES A MOEUR

Le vice-consul de Portugal à Lille nous informe que le gouvernement portugais, par les décrets-lois N° 29.001 du 25 mai 1934 et N° 23.981 du 2 juin 1934, accorde, aux propriétaires d'automobiles pour le transport de personnes, avec ou sans remorque pour bagages, et les sidecars et bicyclettes à moteur, dont les véhicules ne seront pas accompagnés de triptyque ou de carnet de passage en douane ou de certificat international de circulation, les avantages suivants :

Pendant la durée de l'exposition coloniale qui aura lieu à Porto, de juin à septembre 1934, les véhicules susnommés dépourvus des pièces internationales de circulation pourront entrer en Portugal et y séjourner pendant une période de trente jours avec un permis délivré par les postes douaniers de la frontière, moyennant le paiement du timbre de la taxe de deux escudos 50, du prix de l'imprimé et de l'emplacement de vingt escudos.

L'original de ce permis restera au poste douanier qui l'aura délivré et le duplicata sera remis au propriétaire du véhicule, lequel devra le présenter au poste douanier de la frontière par lequel il quittera le Portugal.

Après ce délai de trente jours, les véhicules seront assés, à moins que leurs détenteurs n'aient présenté, avant son expiration, une requête demandant une prorogation.

LE PARFUM MYSTÉRIEUX



PAR CH. QUINEL ET A. DE MONTGON

Tout ceci se tenait parfaitement. Restait à identifier le cadavre, mais après tout pulque lors Falmouth avait fait acheter la détroite du mort à Birkenhead, il avait bien pu se procurer ailleurs un défunt, un défunt authentique puisque la Faculté soutient qu'il était mort de mort naturelle.

"-Je préfère, de beaucoup, de dîner chez moi!"

Toutes les femmes peuvent mériter pareil compliment. Il leur suffit d'utiliser le Quaker pour varier et améliorer leurs menus. Votre mari aime les potages ? Incorporez du Quaker à votre soupe ou à l'eau de cuisson des légumes (2 cuillerées par personne). Vous obtiendrez ainsi un potage nourrissant et crémeux, car le Quaker lie les potages

mieux que le tapioca, les pâtes ou n'importe quel autre farineux. Tous les principes nutritifs utiles, le Quaker les contient sous une formule assimilable parce que c'est un produit naturel, une céréale mûrie sous les rayons vivifiants du soleil... Le Quaker convient à tous les âges, à tous les goûts. C'est l'aliment complet le plus économique.

GRATUITEMENT : Demandez un échantillon copieux et un recueil de recettes à Quaker Oats (France), 42, rue Pasquier, Paris, 8^e.

QUAKER

N'est bon qu'en bouillie comme celle-ci.

WHITE OATS

F33-106

LE PARFUM MYSTÉRIEUX

FEUILLETON DU 30 JUIN 1934. — N. 28

LE PARFUM MYSTÉRIEUX

PAR CH. QUINEL ET A. DE MONTGON

LE PARFUM MYSTÉRIEUX

PAR CH. QUINEL ET A. DE MONTGON

LE PARFUM MYSTÉRIEUX

PAR CH. QUINEL ET A. DE MONTGON